



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

CONFÉRENCE D'AGRÉGATION EN HISTOIRE DU DROIT

2025/2026

Direction: M. Guillaume LEYTE
Préparation à l'agrégation - Droit

► PRÉSENTATION

Placée, en 2024-2025, sous la responsabilité du Professeur Guillaume Leyte, la conférence d'agrégation en histoire du droit vise à préparer l'épreuve sur travaux et les leçons en loge du concours d'agrégation d'histoire du droit.

La conférence est ouverte aux doctorants et aux docteurs de toutes les universités françaises qui envisagent de se présenter au prochain concours en 2025-2026 ou qui sont intéressés par la carrière universitaire.

Pour s'inscrire à la conférence, les candidats sont invités à écrire au professeur Leyte : guillaume.leyte@u-paris2.fr

Programme

La séance inaugurale se tiendra le **samedi 16 novembre 2024 de 10h à 13h**, en salle des Conseils de l'université Paris Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon, 75005 Paris

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:
Doctorat

► CONTACT

Pour s'inscrire à la conférence, les candidats sont invités à écrire au professeur Leyte : guillaume.leyte@u-paris2.fr

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/conference-dagrégation-en-histoire-droit>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION



▶ CALENDRIER DES SÉANCES

Les séances auront lieu au **Centre Sainte-Barbe, salle Collinet, de 10h à 13 h.**

Le calendrier est le suivant :

- 18 janvier 2025
- 8 février 2025
- 15 mars 2025
- 22 mars 2025
- 29 mars 2025

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université